



# Conseil Général de Montcherand

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2016, à 19h, à la Grande Salle

Il est 19h01 quand **Mme Joëlle Tripod, Présidente**, ouvre cette séance en remerciant les membres présents.

### **1. Appel**

A l'appel de leur nom, 35 Conseillères et Conseillers répondent présents. 3 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

### **2. Lecture de l'ordre du jour**

**La Présidente** informe le Conseil que le point 7 de l'ordre du jour concernant le préavis municipal 08/2016 relatif à la modification des statuts de l'ASIOR est retiré.

**Le Syndic** de préciser que ce point sera reporté lors d'un prochain Conseil, lorsque toutes les communes concernées auront délibéré et transmis leurs propositions de modifications.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié.

### **3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 octobre 2016**

**M. Eric Martin** tient à corriger le chiffre figurant en page 8. L'emprunt concernant les travaux de la Riétaz s'élève à CHF 400'000.- et non à CHF 40'000.- comme indiqué.

Suite à cette demande de modification, l'assemblée accepte ce procès-verbal par 33 voix et 1 abstention.

### **4. Admissions – Démissions**

Les personnes suivantes demandent leur admission au Conseil général :

- **Mme Sandrine Corthésy**
- **Mme Yvette Nicole**

**La Présidente** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à leur assermentation.

### **5. Préavis municipal n° 06/2016 relatif au budget 2017**

**La Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui informe que la commune n'a aucune influence sur l'augmentation des charges imposées, telles que les associations intercommunales et autres dépenses cantonales obligatoires, comme par exemple le déficit des transports publics.



Le budget 2017 a été établi avec prudence mais le vœu de la Commission serait que la dette communale n'augmente pas et même qu'elle diminue de 1% par année grâce à la capacité d'autofinancement.

La Commission tient à remercier **MM. Eric Martin - Municipal, Bertrand Gaillard - Syndic et Jean-Pierre Blanchet- Boursier**, pour leurs explications.

**La Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

**M. Eric Martin** tient à préciser que si aucune mauvaise surprise ne survenait en 2017, cet objectif pourrait tout à fait être réalisable. La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 06/2016 relatif au budget 2017 **est accepté à l'unanimité** par l'assemblée.

**6. Préavis municipal n° 07/2016 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021**

**La Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui informe que la Commission a été surprise par le plafond d'endettement annoncé qui se monte à CHF 3'680'000.-.

Cette somme est calculée sur une base légale du canton et ce montant paraît très élevé. Cependant, au vu des difficultés lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il est recommandé de l'accepter tel que présenté.

Dans le cas contraire, il ferait l'objet d'une demande de modification auprès du Conseil d'Etat qui devrait examiner la situation financière de la commune, ce qui pourrait durer plusieurs mois.

La Commission semble utile de rappeler que ce plafond d'endettement, si nécessaire, ne serait utilisé que pour des emprunts justifiés sur préavis de la Municipalité et avec l'accord du Conseil Général.

La Commission tient à remercier **MM. Eric Martin - Municipal, Bertrand Gaillard - Syndic et Jean-Pierre Blanchet- Boursier**, pour leurs explications.

**La Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

**M. François Viret** demande quand et à quelles occasions la commune peut s'engager dans un cautionnement.

**M. Eric Martin** cite comme exemple la garantie d'un emprunt au sein d'une association intercommunale pour l'obtention d'un crédit.

La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 07/2016 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 **est accepté par 34 oui, 1 non et 1 abstention.**



## **7. Préavis municipal n° 08/2016 relatif à la modification des statuts de l'ASIOR (Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région)**

Préavis retiré de l'ordre du jour, comme annoncé au point 2 de l'ordre du jour.

## **8. Communications du bureau**

La **Présidente** tient à remercier les représentants des différentes associations intercommunales et les invite à présenter leurs rapports.

### **ASIOR (Mme Valérie Rovero)**

Il n'existe à ce jour aucun rapport précis car le projet de modification des statuts est en cours et les différentes communes sont priées de transmettre leurs propositions.

### **Commission sur la circulation routière (Mme Brigitte Reguin)**

Suite à la remise du rapport sur le recensement du radar posé par la PNV durant l'été, la Commission a constaté que seul un endroit pose réellement problème dans notre village. Il s'agit de la route direction Sergey.

La campagne de saisie de la vitesse s'est faite sur deux semaines entre le 26 juin et le 31 juillet 2016, pour les entrées/sorties du côté de Valeyres et à la route du Suchet, direction Sergey.

#### **Résultat Cimetière / Creux au Loup entrée dans le village**

Nous avons un conducteur à 4h30 du matin qui roulait à 68 km/h et un à 8h40 qui roulait à 79 km/h. Pour les autres conducteurs, la moyenne se situe en-dessous des 40 km/h.

#### **Même route, sortie du village**

Un véhicule à 77 km/h et un à 70 km/h. Pour le reste, 90% des conducteurs ont roulé en-dessous de 50 km/h.

#### **Résultat du côté de l'entrée du village sur la route du Suchet**

Un conducteur a roulé à 85 km/h à 19h10 et un véhicule a été contrôlé à 66 km/h à midi et demi. 80% des conducteurs ont roulé en-dessous des 50 km/h.

#### **Même route, mais à la sortie du village, direction Sergey**

Une voiture est sortie du village à 80 km/h à 6h30 le matin et une autre- a été enregistrée à 94km/h à 16h20. Sur ce tronçon lors de la première semaine de pointage, 86% des conducteurs ont roulé en-dessous des 50 km/h et la deuxième semaine de pointage, il n'y a plus que 52% des conducteurs qui ont roulé en-dessous des 50 km/h.

Sur la route de la Chereyres, les panneaux n'étant plus réglementaires et très disparates, il a été décidé de les supprimer.

Au vu de ce qui précède, la Commission propose :

- d'acheter un panneau lumineux genre « smiley ». Ce panneau serait déplaçable mais utilisé principalement aux entrées du village côté Sergey – dans les deux sens – et du côté de l'entrée du village direction d'Orbe.
- d'améliorer la chicane existante direction Sergey.
- de mettre un totem à l'entrée du village côté Valeyres et de refaire les lignes au sol.

On ne pourra pas supprimer tous les contrevenants aux règles de la circulation routière, mais ces mesures devraient en freiner quelques-uns.



La Commission tient à remercier **MM. Bertrand Gaillard - Syndic** et **Nicolas Biselx – Municipal** pour leurs éclaircissements et informe les membres du Conseil que la Municipalité présentera un préavis avec budget l'an prochain.

#### **Police intercommunale du Nord Vaudois (M. Jean-François Tosetti)**

Notre délégué prend la parole et nous renseigne sur les points suivants :

- Adoption des procès-verbaux de la dernière séance de la législature du 22 juin 2016 à Pomy (consacrée notamment à l'adoption des comptes 2015) et de la séance d'installation du 6 juillet à Yverdon (Montcherand étant représentée par **M. Michel Greppin**, pour la Municipalité et notre délégué, pour le Conseil général, les suppléants étant **MM. Giancarlo Crescenzo** et **Robert Pisu**, alors que notre Municipal **M. Nicolas Biselx** siège au Codir). En tant que membre de la commission de gestion, notre délégué nous fait part de son constat en contrôlant les comptes 2015 que la répartition des charges est bien conforme au nombre d'habitants au 31.12.2014 (471 pour notre commune) et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2014 également (pour notre commune, les deux points nous valent une contribution de CHF 31'386.-, soit 0,3% du total des charges, qui s'élève à CHF 10'492'410.-, dont 82,75% sont pris en charge par Yverdon et 16,03% par Orbe); il peut affirmer que grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions, la facturation des coûts a été inférieure de CHF 760'589.-.
- En ce qui concerne le budget 2017, la répartition des charges se fera sur la base de la population au 31.12.2015 et de la valeur du point d'impôt selon la péréquation 2015 également (soit CHF 29'600.-, représentant une diminution de 5,7% pour notre commune, en particulier grâce à l'arrivée de 5 nouvelles communes associées).
- Un important préavis a été adopté par le Conseil intercommunal, sur proposition du Codir, relatif à la modification statutaire destinée à permettre la représentation de la commune d'Yverdon-les-Bains par une commission sécuritaire, composée de 7 conseillers communaux, qui siègeront au Conseil intercommunal (au lieu de deux municipaux, actuellement), au sein duquel ils représenteront – collectivement - les 32 voix auxquelles Yverdon a droit aujourd'hui déjà; la nouvelle disposition statutaire est donc la suivante : "*Le Conseil intercommunal est formé d'au moins deux délégués par commune associée. Chaque commune dispose d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de 1'000 habitants, mais au maximum de sept délégués*".
- Le Conseil a procédé à l'élection d'un nouveau **Président**, en la personne de M. Cédric Pittet de Suchy, afin de remplacer Dominique Vidmer de Essert-Pittet, la commune de Chavornay n'étant pas associée à Police Nord vaudois.
- Pour répondre à l'interpellation de M. Alain Michaud lors de la dernière séance du Conseil, la fin du contrat est fixée en 2022.

**La Présidente** remercie chaque membre du Conseil ainsi que la Municipalité, pour leur travail et, souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

#### **9. Communications de la Municipalité**

##### **M. Eric Martin, municipal**

Les travaux publics concernant le chantier du quartier de la Riétaz sont terminés. Les finitions dans la partie haute seront effectuées après la pause hivernale. Les travaux privés tels que le raccordement des eaux usées sur le collecteur public seront effectués au début de l'année 2017.



**M. Michel Greppin, municipal**

Comme indiqué sur le dernier "Pique-Raisinetts", les sacs à ordures seront uniformisés à l'ensemble du canton l'an prochain.

**M. Daniel Wagnière** demande si cela engendrera une diminution des coûts.

**M. Michel Greppin** de répondre qu'effectivement les communes du Nord Vaudois, pour lesquelles les sacs sont les plus coûteux, ont décidé d'abandonner leurs anciens prix et de s'aligner sur le reste du canton.

**M. Daniel Wagnière** demande s'il existe une structure des coûts concernant les sacs à ordures.

**M. Michel Greppin** informe qu'une telle action n'engendre ni bénéfice ni perte pour les communes et que les coûts sont toujours proches de CHF 0.-. Au prochain Conseil, une information sera donnée quant à la modification du tri des déchets. En ce qui concerne le système de « ressourcerie », les choses se mettent tranquillement en place et là aussi des informations seront communiquées lors d'un prochain Conseil.

**M. Bertrand Gaillard, Syndic**

- Un éboulement du mur de soutènement du Grand Contour s'est produit lors de forages. Des mesures ont immédiatement été prises pour éviter le pire. Le surcoût lié à cet incident ne peut pas encore être chiffré mais pourrait faire l'objet d'un complément à la demande de subvention. Les travaux de stabilisation sont en cours et seront terminés avant les fêtes pour libérer la route et la fin de ces travaux est prévue au printemps 2017.
- Un merci particulier est adressé à **Joao**, notre employé communal pour son travail précieux et efficace. A noter qu'au 31 décembre 2016, **Joao** aura travaillé 25 années au service de la commune.
- **Mesdames Yvette Nicole et Sandra Cunsolo, M. Jean-Pierre Blanchet** et le bureau du Conseil œuvrant au bon fonctionnement de la commune sont également remerciés. Il tient à souligner la bonne collaboration au sein de la Municipalité et remercie ses collègues. Il relève également la bonne collaboration avec le bureau du Conseil.

**10. Divers et propositions individuelles**

**M. François Viret** propose à **M. Daniel Wagnière** de se référer au budget 2017 et aux comptes 2016 concernant les ordures ménagères, où l'on peut constater une différence acceptable entre les revenus et les charges.

**M. Etienne Weber** propose l'élaboration d'un nouveau règlement pour l'utilisation du Petit Château pour permettre aux randonneurs de St-Jean de Compostelle de s'y arrêter mais d'y inclure l'utilisation également aux sociétés locales, aux groupes et habitants du village. Il demande à la Municipalité s'il était possible de trouver une solution pour le rendre conforme quant aux normes sanitaires.

**M. Raymond Chevalier** souligne le nombre élevé de décibels (85) à proximité du réservoir d'eau, bruit devant être nuisible pour le voisinage. Il aimerait que la Municipalité regarde avec la commune d'Orbe afin de trouver une solution pour réduire le bruit aux 40 décibels autorisées.

Il se réfère ensuite au rapport présenté sur la circulation routière et demande à la Municipalité d'être attentive quant à la suppression des panneaux "Bordiers autorisés". Il souligne que la circulation est parfois difficile et dangereuse sur les routes étroites. Il demande également qu'un plan soit soumis avant les modifications du marquage des routes.



**Le Syndic** répond que la Municipalité va se renseigner concernant le bruit du réservoir d'eau.

Concernant le panneau "Bordiers autorisés" sur la route de la Chereyres, il n'est pas convaincu d'un éventuel changement d'attitude de la part des automobilistes en cas d'enlèvement, dès lors qu'il n'est actuellement pas respecté. Quant au panneau "Exploitation agricole et forestière", celui-ci n'a pas vraiment de raisons d'être alors que les gens empruntent ce chemin pour descendre de la déchetterie aux containers, l'accès par le contour en contrebas étant quasiment impossible.

**Le Syndic** rappelle que plus les rues sont étroites, plus la circulation y est ralentie. Concernant le marquage, il explique qu'à certains endroits, les croix (priorité de droite) seront remplacées par des traits (pertes de priorités).

**M. Florian Bachmann** constate que le container de verres vides est souvent plein notamment pour les couleurs vertes et brunes. Il demande s'il y aurait possibilité d'augmenter la capacité ou la fréquence d'élimination.

**M. Michel Greppin** explique que certaines couleurs de verre ne peuvent pas être mélangées. Il informe que si un des compartiments est plein, il ne faut pas se gêner de poser le verre vide au-dessus du container car l'employé communal saura où les jeter.

**Le Syndic** propose d'installer un panneau explicatif sur le container.

**M. Michel Greppin** de proposer également de jeter le verre blanc ou brun dans les compartiments de verre vert. Cette solution comporte cependant un risque car si le mélange est faux, STRID pourrait poser des problèmes lors de l'élimination.

**M. Florian Bachmann** propose alors d'augmenter la cadence d'élimination.

**Le Syndic** de préciser que tant que la benne n'est pas pleine, notre employé communal ne fait pas appel au transporteur pour l'élimination.

**M. Eric Martin** souligne que les frais de transports sont extrêmement coûteux. Il suggère d'aller déposer le verre du côté du battoir où parfois il y a encore de la place.

**M. Cédric Jeanmonod** a constaté avant l'éboulement du mur de soutènement que le carottage était particulièrement mal fait. Il demande si l'assurance de l'entreprise de génie civil ne pourrait pas prendre en charge les frais des travaux.

**Le Syndic** répond que cela pourrait être un sujet de discussion. Il précise également qu'au vu de l'ancienneté du mur et des composants, il était certainement difficile de faire du meilleur travail.

**M. Etienne Weber** demande s'il serait possible de trouver une solution aux branchages déposés dans la benne à gazon car il craint que celle-ci ne soit supprimée.

**Le Syndic** informe qu'aucune remarque n'a pour l'instant été formulée et que ce tri concerne la responsabilité de chacun. Si le problème devait sérieusement se poser, la benne serait déplacée à la déchetterie, sous surveillance.





**M. Christophe Rapin** revient sur le rapport de **Mme Brigitte Reguin** concernant la circulation routière et tient à mettre en évidence que les tests ont été effectués pendant la période des vacances scolaires, que 20% des automobilistes roulent à une vitesse excessive et que finalement il suffit d'une voiture et d'un enfant pour provoquer un accident.

### 11. Appel

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 37 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 19h53 lorsque **la Présidente** lève la séance en remerciant les membres présents et en leur souhaitant un bon appétit lors du repas organisée par la Municipalité.

La Présidente du Conseil

Joëlle Tripod



La Secrétaire

Martine Peter